DERDEV
Société civile immobilière
au capital de 2.000 euros
Siège social : 170 allée de l'Ecopark – 59118 Wambrechies
538 863 531 R.C.S. Lille Métropole

(ci-après, la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le onze avril,

Les associés :

- La société CODEV, détenant neuf (9) parts sociales de la Société,
- La société HUDEV, détenant vingt-deux (22) parts sociales de la Société,
- La société MADEV, détenant vingt-deux (22) parts sociales de la Société,
- La société MODEV, détenant vingt-cinq (25) parts sociales de la Société,
- La société PADEV, détenant vingt-deux (22) parts sociales de la Société,

agissant en qualité d'associés de la Société et détenant ensemble la totalité des droits de vote attachés aux cent (100) parts sociales (ci-après, les « Associés ») composant le capital de la Société,

rappelant que conformément à l'article 21 des statuts de la Société, la consultation des Associés peut résulter d'un acte sous seing privé signé par tous les Associés,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société,
- le projet des nouveaux statuts de la Société,

Ayant eu connaissance des informations nécessaires dans un délai suffisant pour se faire un avis éclairé sur le sens à donner à leurs décisions, reconnaissant être régulièrement consultés, et que l'absence de communication préalable des documents nécessaires à la prise de décisions des associés dans les délais statutaires ne saurait être une cause de nullité des présentes décisions,

ont pris les décisions unanimes suivantes :

- Approbation des modalités de consultation des Associés ;
- Agrément de la société DEVPA, SASU, en qualité de nouvelle associée, suite à la transmission

universelle du patrimoine (la « **TUP** ») de la société PADEV, SC, Associé ;

- Transmission des parts sociales de la société PADEV, SC, suite à la TUP, à la société DEVPA, SASU ;
- Sous réserve de la réalisation de la TUP, modifications corrélatives des statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des modalités de consultation des Associés

Les Associés, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives à la consultation des Associés de la Société, déclarent accepter sans réserve de délibérer par recueil du consentement unanime des Associés dans un acte sous seing privé. Chacun des Associés reconnait avoir eu communication préalable des différents documents sociaux nécessaires à l'adoption des décisions faisant l'objet des présentes, et que l'absence de communication préalable des documents nécessaires à la prise de décision des Associés dans les délais statutaires ne saurait être une cause de nullité des présentes décisions.

DEUXIEME DECISION

*Agrément de la société DEVPA, SASU, en qualité de nouvelle associée, suite à la transmission universelle du patrimoine (la « **TUP** ») de la société PADEV, SC, Associé*

Les Associés,

après avoir pris connaissance du projet de TUP entre la société PADEV, SC, société absorbée et la société DEVPA, SASU, société absorbante, qui prendra effet le 11 avril 2025, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'oppositions, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées, décident d'agréer, conformément aux dispositions de l'article 12.II des statuts, en qualité de nouvelle associée, à compter du 11 avril 2025 :

DEVPA, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros, dont le siège social se situe au 26 rue Jean Moulin – 59136 Wavrin, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 824 254 429, représentée par son président Monsieur Paul Devilder.

TROISIEME DECISION

Transmission des parts sociales de la société PADEV, SC, suite à la TUP, à la société DEVPA, SASU

Les Associés, sous réserve de l'adoption de la DEUXIEME DECISION et de la réalisation de la TUP, autorisent la société DEVPA, SASU, à devenir propriétaire des vingt-deux (22) parts sociales, numérotées de 28 à 49, dont la société PADEV était titulaire, à compter du 11 avril 2025.

QUATRIEME DECISION

Sous réserve de la réalisation de la TUP, modifications corrélatives des statuts de la Société

Les Associés, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent et sous réserve de la réalisation de la TUP, décident de modifier l'article 8 des statuts, comme suit :

« Article 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2.000) euros.

Il est divisé en cent (100) parts sociales de vingt (20) euros chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés, en proportion de leurs droits, à savoir :

- La société CODEV,
 à concurrence de neuf parts, ci…… 9 parts
 numérotées de 1 à 5 et de 76 à 79,
- La société HUDEV,
 à concurrence de vingt-deux parts, ci…… 22 parts
 numérotées 50 et de 80 à 100,
- La société MADEV,
 à concurrence de vingt-deux parts, ci…… 22 parts
 numérotées de 6 à 27,
- La société MODEV,
 à concurrence de vingt-cinq parts, ci…….. 25 parts
 numérotées de 51 à 75,
- La société DEVPA,
 à concurrence de vingt-deux parts, ci…… 22 parts
 numérotées de 28 à 49,

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
soit cent (100) parts……. 100 parts »

CINQUIEME DECISION

Pouvoir en vue des formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités de droit consécutives à l'adoption des présentes décisions.

La signature électronique est expressément acceptée par les Associés dans le cadre de la signature du présent acte, et ne pourra être contestée dès lors que le système de transmission électronique de l'acte à signer et d'apposition de la signature permet l'identification certaine du signataire conformément à l'article 1366 du Code civil.

Le présent acte est signé par tous les Associés et le gérant de la Société qui reconnaissent expressément en avoir reçu un exemplaire signé électroniquement et accompagné du certificat de signature pour le compte de la Société.

Le présent acte constatant les décisions des Associés prises à l'unanimité, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

A Wambrechies, le 11 avril 2025

Quentin Devilder

Certified by yousign

CODEV, SC
Représentée par MODEV, SARL
Elle-même représentée par M. Quentin Devilder
Associé

Quentin Devilder

Certified by yousign

MODEV, SARL
Représentée par M. Quentin Devilder
Associé

Hugo Devilder

Certified by yousign

HUDEV, SC
Représentée par M. Hugo Devilder
Associé

Maxime Devilder

Certified by yousign

MADEV, SC
Représentée par M.Maxime Devilder
Associé

Paul Devilder

Certified by yousign

PADEV, SC
Représentée par M. Paul Devilder
Associé sortant

Paul Devilder

Certified by yousign

DEVPA, SASU
Représentée par M. Paul Devilder
Associé entrant